

Extraits du procès-verbal des séances plénières des 20 et 21 mars 2017

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LE BUDGET 2017

M. COUNIL. Deux ans est le temps qu'il vous aura fallu pour renier votre principal engagement de campagne. Si je reprends le programme que vous avez présenté aux Sarthoises et aux Sarthois, page 5, la principale action indiquée consistait à ne pas augmenter les taux des impôts locaux durant le mandat afin de préserver le pouvoir d'achat des Sarthoises et des Sarthois. Aujourd'hui, vous proposez de procéder à l'inverse de l'engagement que vous avez pris. C'est un fait politique qui s'explique, que vous justifiez. Il n'en demeure pas moins que l'engagement qui a été pris n'a pas été tenu. Pourtant, il s'agissait d'un engagement phare. Je me suis plongé dans la revue de presse de l'époque. Le lendemain de la présentation de votre projet, la grande mesure annoncée était celle-là.

D'ailleurs, nous qui menions une liste différente avons mis en garde contre cette proposition imprudente parce que nous ignorions de quoi demain serait fait, nous ignorions quelle serait la situation économique, les effets d'éventuelles nouvelles réformes, nous ignorions si la situation se dégraderait ou s'améliorerait. Prendre cet engagement revenait à jouer à l'apprenti-sorcier. Nous pouvons en mesurer aujourd'hui l'absence d'efficacité.

Certes, des éléments peuvent l'expliquer. Vous mettez en avant la baisse des dotations. Vous avez raison, elle est réelle. Mais de la même façon que vous justifiez cette hausse des impôts, le Gouvernement peut, de son côté, justifier son choix en matière de politique budgétaire. Entre 2002 et 2012, la dette publique a progressé de 900 Md€. Il fallait trouver de l'argent pour constituer le budget de l'Etat. Entre 2002 et 2012, nous avons assisté à une dégradation très forte du coût du travail et donc à une perte de compétitivité des entreprises françaises. Parce qu'il fallait redresser la situation, le Gouvernement a demandé des efforts à l'ensemble des Françaises et des Français et aux collectivités locales. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette baisse des dotations dont nous sommes aujourd'hui victimes.

Mais ces efforts nécessaires étaient connus il y a deux ans lorsque vous avez pris cet engagement devant les Sarthoises et les Sarthois. Aujourd'hui, il n'est pas respecté, c'est un fait, sans compter que la progression est assez brutale. Même si le document ne le formule pas, sans doute par souci de transparence, il faut rappeler que le taux de 19,30 % fixé l'année dernière passe à 20,72 %, soit une augmentation, comme l'a indiqué M. Chaudun, de 7,35 % des impôts et de 7,77 % si on compte la revalorisation forfaitaire des bases de 0,40 % qui a été décidée par l'Etat.

Vous dites réaliser des efforts supplémentaires, mais c'est aux Sarthoises et aux Sarthois que vous les demandez.

Que l'on se comprenne bien, nous ne sommes pas opposés à l'impôt. Au contraire, nous considérons que l'impôt est nécessaire, utile et qu'il est important de le redistribuer. Tel est le rôle du Conseil départemental, il le redistribue aux plus fragiles et aux territoires.

Si vous nous aviez entendus, la politique fiscale serait autre, car l'augmentation des impôts aurait pu intervenir les années précédentes de manière plus mesurée, plus lissée dans le temps. Mais non, vous étiez enferrés dans cette promesse intenable !

M. Beauchef évoque la nécessité d'adapter l'outil départemental. A juste titre car des adaptations et des réorganisations sont nécessaires. Si nous étions une entreprise, « des marges de compétitivité » seraient à gagner. Pour une même somme, nous pouvons sans doute améliorer le fonctionnement du service au public. Je ne doute pas que la réforme qui est lancée, même si elle peut être douloureuse, s'inscrit en ce sens. Pourquoi donc avoir renoncé à certaines de ces réformes ? Je pense, par exemple, aux locaux des services du Département. Vous aviez voté un plan stratégique patrimonial, judicieux, bien réfléchi, destiné à diminuer les coûts de fonctionnement du Département. L'an dernier, vous avez décidé de décaler dans le temps la mise

en œuvre de ce plan et de laisser à l'abandon l'immeuble de la rue Chanzy qui avait été libéré par les services de l'Etat et de ne lancer que plus tard les travaux alors que les taux d'intérêt étaient intéressants. Nous sommes propriétaires de ces locaux, nous aurions pu y installer les services et ainsi diminuer les charges de fonctionnement, à savoir les loyers de locaux que nous occupons ailleurs.

Nous pouvons regretter cette politique de gribouille : on avance dans un cas, on recule dans l'autre. Nous avons le sentiment d'une absence de visibilité. Nous avons l'impression que vous naviguez à vue, prisonniers des engagements que vous avez pris. Et je doute aujourd'hui de la sincérité qui était la vôtre lorsque vous avez fait cette promesse aux Sarthoises et aux Sarthois. Quand on prétend présider une institution telle que la nôtre, peut-on s'engager à la légère à ne pas augmenter les impôts ? Aussi, aujourd'hui, êtes-vous réduit à cette politique de coupe à l'aveugle, aléatoire. Par le passé, on parlait de saupoudrage ; aujourd'hui, on donne des coups de ciseaux par-ci par-là, en espérant que cela ne se verra pas. Mais, au bout du compte, ce sont les Sarthoises et les Sarthois qui payent la facture en subissant l'augmentation de la fiscalité, le recul des services, le recul des aides aux collectivités et aux associations.

L'ensemble de ces points ne nous permet pas d'être d'accord sur le budget tel que vous le présentez.

DÉBAT SUR BUDGET SOCIAL 2017

M. COUNIL. J'interviendrai sur trois points principaux.

Le premier porte sur la prévention spécialisée, au titre de laquelle le Département est en première ligne sur l'agglomération mancelle. Nous ne pouvons que saluer la qualité du travail mené en partenariat. Néanmoins, se pose une question spécifique dans le quartier de l'Epine au Mans. Nous sommes confrontés à des difficultés liées à de jeunes mineurs dont le comportement n'est absolument pas en adéquation avec ce qui est attendu. Nous constatons qu'un travail de prévention spécialisé serait le bienvenu. Ce n'est pas la première fois, au sein de cette assemblée, que nous évoquons la situation spécifique de ce quartier, mais je pense qu'il faut y regarder de plus près et voir comment, sans forcément augmenter les moyens – telle n'est pas ma demande –, travailler avec la Sauvegarde pour une intervention ponctuelle sur ce secteur qui en a besoin. Je souhaite que l'on puisse engager une telle réflexion. D'ailleurs, dans ce cadre, je suis interpellé par les acteurs de terrain sur une difficulté. Un certain nombre de ces jeunes posant problème font l'objet de mesures judiciaires, de placements ou de suivis. Alors qu'ils sont nécessaires, ces suivis ne se font pas, faute de places. En l'occurrence, la responsabilité du Département semble engagée.

Avec le Procureur, nous avons instauré un groupe local de traitement de la délinquance spécifique à ce quartier pour trouver une solution à cette question à laquelle nous nous heurtons. Je n'attends pas nécessairement une réponse aujourd'hui, mais, en tout cas, il convient que nous engagions une réflexion sur ce secteur un peu particulier qui représente un micro-quartier à l'échelle de la ville. Il relève de la Politique de la ville et, à ce titre, mérite toute notre attention.

Le deuxième point concerne les crédits liés au contrat de ville. Les crédits Politique de la ville concernent les communes de Sablé-sur-Sarthe, Coulaines, Allonnes et Le Mans. Les crédits que vous proposez d'inscrire en 2017 s'élèvent à 107 000 € contre 119 000 € l'an dernier. Autrement dit, la dotation consacrée à la Politique de la ville baisse de 12 000 €, soit une inflexion de 10 %. Il n'est, à mon sens, pas acceptable de diminuer ainsi le soutien du Département dans les quartiers qui en ont besoin alors même que les autres partenaires, notamment l'Etat ou Le Mans Métropole, augmentent chaque année leur participation en raison de la forte demande.

Je vois bien la façon dont vous allez justifier cet état de fait et la réponse que vous m'adresserez.

Vous arguez du financement accordé en 2016, soit 107 000 €. Mais tel est le choix que vous avez fait en 2016. Or, en 2016, si nous avions voulu, nous aurions pu dépenser les 119 000 € sans problème tant le nombre de demandes est élevé et tant le nombre de demandes qui remonte au Département est important.

Vous avez fait le choix d'accorder des subventions à hauteur de 107 000 € ; aussi, vous baissez leur montant à 107 000 € cette année. On peut craindre qu'il en soit de même l'année prochaine. Au moment de l'attribution des subventions l'année prochaine, vous ne budgétisez que 100 000 €. Progressivement, la baisse des subventions est importante alors que celles-ci sont nécessaires à la vie de ces quartiers.

Cela dit, les sommes sont minimales. Un montant de 119 000 € inscrit par le Département au titre de la Politique de la ville est une somme bien inférieure à celle de la mandature précédente. Il faudra, je pense, mettre fin à cette baisse régulière des crédits de la Politique de la ville. Aussi, je voterai contre le rapport n° 3.

Le rapport sur la démographie médicale est éloquent. La densité est passée à 63 médecins pour 100 000 habitants. Lorsque nous débattions de cette question voilà quelques années, le rapport était de 72 médecins pour 100 000 habitants, il s'établit aujourd'hui à 63 et nous savons qu'il continuera de baisser encore. Pour l'heure, il s'établit à la moitié de la moyenne régionale. Nous sommes d'accord sur l'urgence qui est réelle.

Je souscris à des propositions qui figurent dans le rapport. Il en est une, pourtant, que je ne vois pas apparaître. Il s'agit de la cartographie des zones prioritaires qui fait l'objet de débats avec l'ARS. A l'échelle de la Région, l'ensemble du Département est prioritaire. Si j'ai bonne mémoire, 2017 est l'année de renégociation de cette cartographie prioritaire. Il est dommage que les orientations n'indiquent pas clairement, par un vote de l'Assemblée départementale, que nous demanderons collectivement que l'ensemble du Département soit reconnu comme zone déficitaire en matière de démographie médicale.

DÉBAT SUR LE BUDGET SPORT ET CULTURE 2017

M. COUNIL. De mémoire de vieil élu, je crois que c'est la première fois que nous débattons de façon aussi dense sur la question culturelle. Généralement, au moment du budget, excepté deux ou trois questions, une unanimité se dégage en faveur du soutien aux actions culturelles du Département. Nous voyons que l'exercice est bien plus compliqué cette année. Malgré tout le talent de Mme Rivron pour présenter les choses et malgré le propos de M. Beauchef, force est de constater que la culture et le sport sont, d'une certaine façon, des variables d'ajustement. A l'instar de ce que déclare M. Leproust ou d'autres intervenants, nous ne pouvons que le déplorer.

Je reviens à ce qui est devenu ma bible, c'est-à-dire le projet de la majorité départementale lors des élections départementales de 2015. Vous avez été élu sur un projet. Vous disiez « soutenir les associations, les manifestations et la construction d'équipements culturels et sportifs ». Aujourd'hui, on note que le soutien aux associations et aux manifestations connaît plutôt un recul et que la construction d'équipements culturels et sportifs a été abandonnée, puisque, dans une dernière délibération, vous avez décidé de ne plus soutenir, par exemple, la construction de nouveaux équipements sportifs. Je compare entre les engagements pris et ce qui a été fait. Nous constatons que les engagements n'ont pas été tenus. Ce n'est pas acceptable.

Vous avez pris des engagements devant les Sarthois, que vous reniez aujourd'hui. Nous ne pouvons que le déplorer.

M. COUNIL. Je suis quelque peu sidéré du discours de M. Lorne. Il est si simple de se dire responsable de rien, que l'on fait avec ce que l'on a, mais n'avez-vous pas été candidats pour gérer une collectivité, ce que vous faites aujourd'hui ? Vous avez été candidats pour faire des choix. A vous de les porter et de les défendre. Mais se défausser comme vous le faites revient à n'être responsables de rien, jamais !

Des choix ont été arrêtés, portés par vous : celui de s'enfermer à ne pas augmenter les impôts, de reporter des économies possibles.

Vous allez jusqu'à regretter l'absence de dialogue entre le Gouvernement et les Départements. Il me semble que le dialogue a été très bien engagé autour du RSA, des propositions allaient dans le bon sens. Elles n'ont pas abouti parce que les Départements, notamment de droite, les ont refusées. Sans doute les propositions faites n'étaient-elles pas suffisantes, mais elles venaient réparer des erreurs commises par le Gouvernement Raffarin et s'inscrivaient dans le bon sens. La levée de boucliers des Présidents de Conseils généraux de droite a conduit le Gouvernement à replier sa copie, mais accepter ses propositions aurait contribué à améliorer notre situation. Peut-être disposerions-nous aujourd'hui d'un peu plus de crédits qui auraient empêché la baisse de 15 % des crédits de la culture et du sport. Je crois qu'il faut se méfier de ces discours politiques.

Monsieur Lorne, je vous renverrai à votre déclaration de la dernière session. Reprenez le compte rendu, page 38. Vous nous aviez fait un numéro incroyable, mais vrai autour du type qui cirait ses chaussures à l'Élysée, du ministre qui avait un compte à l'étranger, du député qui avait oublié de déclarer ses avoirs... Si je voulais être polémique aujourd'hui, je vous renverrai au candidat à l'élection présidentielle qui a employé fictivement ses enfants, je vous renverrai au candidat à l'élection présidentielle qui se fait payer des costumes par plusieurs de ses amis et qui nous donne des leçons semblables à celles que vous nous donnez aujourd'hui ! Je ne l'ai pas fait, car je sais me tenir ! *(Rires sur les bancs de majorité départementale.)*

DÉBAT SUR LE BUDGET INSERYION 2017

M. COUNIL. La question de l'insertion a toujours largement divisé notre assemblée. Pendant longtemps, le sujet s'est limité aux questions d'insertion par l'économie. Depuis quelques sessions, nous percevons une tension plus grande autour du RSA. Un véritable fossé s'est creusé entre la majorité et la minorité autour de cette question. Deux visions de la société, deux façons d'envisager les choses totalement différemment, s'affrontent.

Je souscris entièrement aux propos de M. Calippe, repris par M. Leproust et Mme Debost. Je suis atterré par la façon dont le Président de la Commission a répondu sous entendant d'une certaine façon que nous sommes des irresponsables qui soutenons les fraudeurs. Or, tel n'est pas notre propos.

Qu'il faille lutter contre la fraude, nous en sommes d'accord. Qu'il faille procéder à des contrôles, nous en sommes d'accord, sans quoi nous ne pourrions lutter contre la fraude. Mais se profile derrière une philosophie qui transparaît très nettement dans la délibération, qui veut que tout demandeur du RSA soit potentiellement un fraudeur et a reçu de l'argent qui lui est indu. C'est insupportable comme est insupportable cette façon – que j'ai déjà dénoncée et que je continuerai de dénoncer tant que je siégerai ici – de traiter certaines situations individuelles en retirant le RSA à certaines personnes au prétexte qu'elles ont reçu un petit versement parce que la famille les a aidées. On lui retire alors le RSA ou on lui réclame des pièces.

J'ai accompagné des personnes qui ont mis longtemps avant d'obtenir le RSA : dès qu'une pièce était fournie, il en fallait une autre, et une autre encore. Pendant ce temps, le RSA n'est pas versé. On atteint là une limite qui n'est plus acceptable. Un pas supplémentaire a été franchi avec l'instauration de cette démarche vis-à-vis des maires : vous souhaitez associer les maires aux opérations de contrôle, mais que sait le maire de la vie de ses administrés ? (*Protestations sur les bancs de la majorité départementale*).

Lorsque surviennent des drames de la vie quotidienne, on entend régulièrement les élus déclarer : « Ces personnes, on ne les connaissait pas, on ne les voyait jamais, on ne savait pas ce qu'elles faisaient... » Et cela dans toutes les villes, dans tous les quartiers, dans tous les villages, c'est la même chose ! Si un seul élu dans cette salle est capable de me dire qu'il connaît la situation particulière de chaque administré, qu'il le dise, mais je n'y crois pas. On ne peut pas connaître le détail de la vie privée des gens. Le maire peut avoir une appréciation fautive et induire d'autres erreurs. Une telle démarche pose problème d'un point de vue philosophique. Un large fossé s'est creusé entre vous et nous sur cette question, dont l'origine tient dans la décentralisation du RSA à une collectivité locale. En 2004, il a été décidé de décentraliser la gestion du RMI aux Conseils généraux ; il s'agissait là d'une erreur que nous payons aujourd'hui, dans la mesure où nous sommes amenés à réaliser un travail qui n'est pas le nôtre. Je ne pense pas qu'il appartienne à une collectivité locale de verser ce genre d'allocations. Il en va de même de l'APA et de la PCH. Le débat est autre, mais le fond est identique. Cela a transformé notre rôle et créé des disparités sur le plan national qui sont véritablement problématiques.

Le nœud du problème est là : on nous a confié des missions que l'on n'aurait pas dû nous confier : d'une part, cela nous a entraînés dans des difficultés financières considérables ; d'autre part, nous gérons des matières auxquelles nous ne sommes pas préparés.

J'en viens à l'action que vous avez engagée. J'ai cru comprendre qu'elle a été rejetée à deux reprises, que nous allions saisir le Conseil d'Etat, mais peut-être mes informations sont-elles erronées. Je serais intéressé à connaître le coût de cette démarche engagée par le Département de la Sarthe, une démarche totalement isolée, car j'ai cru comprendre que vous étiez les seuls à l'entreprendre.

Cela me fait doucement rire, car nous vous avons proposé pareille démarche avec d'autres Départements à l'époque où l'on nous a imposé la décentralisation et les transferts de charges. Vous étiez déjà là, Monsieur Le Mèner, vous n'aviez pas accepté de vous associer à cette démarche refusant ces nouveaux transferts.

Lorsque le gouvernement était de droite, le Département ne s'associait pas à cette démarche ; aujourd'hui, il va jusqu'au bout. J'aimerais que la transparence soit faite sur le coût de cette action. J'imagine que des juristes ont dû être sollicités.

Cela pose également la question de la défiance à l'encontre de la CAF. La CAF est un partenaire important des collectivités, elle le prouve régulièrement. Votre démarche marque votre défiance sur la capacité de cet organisme à faire son travail. En 2016, ce sont 35,5 M€ de contrôles qui ont donné lieu à une régularisation à hauteur de 1,16 Md€, toutes allocations confondues. La CAF fait son travail et je ne comprends absolument pas cette défiance.

Dernier point : j'entendais le Président de la Commission se féliciter de l'amélioration des taux de sorties vers l'emploi au titre du PDI. Selon moi, le PDI ne joue plus son rôle. Dans une période où le chômage est très élevé, on impose aux structures d'insertion « de faire du chiffre » en termes de

sorties. Nous le voyons bien sur nos territoires : les structures d'insertion retiennent les personnes les plus proches de l'emploi. Il n'est pas compliqué de les remettre dans l'emploi dès lors que la machine économique commence à redémarrer. Le taux s'améliore. Parallèlement, on a laissé totalement de côté une partie de la population alors qu'à l'origine cette politique d'insertion avait précisément été imaginée pour accompagner les personnes les plus fragiles. Or elles sont aujourd'hui laissées à elles-mêmes. Ce sont les oubliés de la République, du Département. Le fossé que j'ai dénoncé ce creuse toujours plus entre vous et nous.

DÉBAT SUR LE BUDGET RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2017

Mme COZIC GUILLAUME. En 2013, nous avons voté le Plan Collège performant. Au BP 2014, une planification est intervenue à l'occasion de la programmation des travaux dans les collèges. La programmation retenue porte sur des restructurations lourdes dans cinq collèges : les collèges de Château-du-Luart, du Lude, de Fresnay, des Sources et de Marcel Pagnol auxquels s'ajoutent trois collèges nécessitant des travaux sécuritaires : les collèges Cocteau, Maroc et Henri Lefeuve à Arnage.

Lors du DOB, vous avez évoqué un diagnostic technique réalisé dans les collèges, du mois de novembre 2016 jusqu'au mois de juillet 2017. Mais ce diagnostic technique porte uniquement sur les collèges publics non concernés par les travaux déjà programmés par le Plan Collège. Je voudrais savoir où en est la programmation des travaux. Les collèges retenus en restructuration lourde seront-ils traités avant ceux qui seront programmés au BP 2018 suite à ce nouveau diagnostic ?

Ma deuxième question porte sur le volet numérique dont le déploiement, qui a démarré en 2015, devait intervenir sur cinq ans. Nous avons prévu d'intervenir dans douze collèges cette année. Compte tenu des retards touchant deux collèges, parviendrons-nous au déploiement sur l'ensemble des collèges en 2020 ? Je parle de tous les collèges, y compris ceux qui n'ont pas été validés par le Dasen, dont l'aval s'impose désormais dans la mesure où il doit s'assurer de la formation et de l'accompagnement des enseignants aux nouveaux usages numériques. Cela dit, il ne faut pas oublier que les équipes éducatives varient et changent. Autrement dit, ce qui est valable à un moment donné peut ne plus l'être deux ou trois ans après.

Ma troisième question a trait aux circuits courts. Nous ne pouvons que vous féliciter d'avoir avancé à 2018 le passage à 50 % d'approvisionnement en circuits courts et surtout de coupler cette action à l'opération « antigaspi » pour passer de 135 grammes à 70 grammes de déchets. Nous travaillons conjointement avec la Commission Agriculture et il serait intéressant que des ponts soient jetés entre les deux commissions ainsi que nous l'avions demandé.

Enfin, l'an dernier, nous avons voté un crédit de 400 000 € pour les chèques Collège, dont le chéquier à l'époque avait une valeur de 72 €. Cette année, nous avons abaissé la ligne à 300 000 €, soit un chéquier de 50 € et des chèques de 2,50 €. Cette baisse est regrettable, dans la mesure où ces chèques facilitent l'accès des jeunes à la culture et au sport et surtout limitent la contribution des familles.

En commission, nous avons évoqué 571 chèques Collège inscrits à la ligne « Conseil départemental », utilisés à 50 %. Pourrions-nous savoir à quoi ils ont été utilisés ?

En commission et lors d'une session, nous avons demandé que des informations sur l'utilisation de ces chèques Collège soient livrées aux associations. Les principaux les distribuent souvent en

l'absence des élus et quand ils sont présents, la distribution se fait très rapidement, en passant de classe en classe. Il serait important de sensibiliser les enfants à l'utilisation des chèquiers lors de la distribution des chèques.

DÉBAT SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Mme COZIC GUILLAUME. La loi NOTRe a bon dos. Concernant le transport des élèves des écoles primaires aux piscines, lors des réunions de négociation de la CLERT avec la Région sur le transfert, la Région a demandé que nous abandonnions cette aide aux transports en faveur des écoles primaires et l'attribution des bourses. Je tenais à remettre les choses à leur place.

C'est dommage, car à l'occasion du transfert de la compétence « Transports », la Région récupère 25 % de la CVAE, estimée sur les trois dernières années à 30 M€. Il serait une bonne chose que le Conseil départemental demande à la Région de poursuivre la politique volontariste mise en place par le Département et de l'étendre à l'ensemble des Départements de la Région.

CLOTURE DE L'OPÉRATION DU TECHNOPARC DES 24 HEURES

M. COUNIL. Lorsque je suis arrivé dans cette assemblée voilà 19 ans, ma première intervention portait sur le Technoparc. J'avais d'ailleurs parlé à l'époque de « Technoparc à lapins », ce qui avait eu le don de fâcher particulièrement le Président de l'époque, M. du Luart. Cela avait au moins obligé le Département à revenir sur la commercialisation du site, de revoir le dossier et de parvenir aujourd'hui, comme l'a souligné M. Lorne, à un outil qui fonctionne et qui est un succès en termes d'aménagement et de développement économique sur ce secteur.

Aujourd'hui, vous proposez de mettre fin à la ZAC, ce qui est logique. Toutefois, un point suscite interrogation. Habituellement, lorsqu'une ZAC est terminée, des éléments reviennent à l'autorité concédante, notamment au Département s'agissant des voiries, des espaces verts ou du bâtiment de Mondial Assistance qui, de mémoire, est loué. J'aimerais m'assurer que le Département ne récupère rien et ne risque pas de payer les charges de copropriété. J'aimerais avoir quelques éclaircissements sur cette question.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

M. COUNIL. Je présenterai une explication de vote sur ce rapport important, notamment s'agissant de l'augmentation des taux d'imposition. Bien des choses ayant été dites hier, nous expliquerons notre position.

Premièrement, cette augmentation assez forte des taux d'imposition, qui conduira à augmenter de 7,8 % la part départementale de la taxe, est le reniement d'un engagement essentiel qui avait été pris en totale inconséquence. La hausse est brutale alors qu'elle aurait pu être lissée comme nous l'avions proposé au cours des précédents budgets.

Pour autant, il convient de considérer cette hausse nécessaire et inévitable pour maintenir les recettes du Département. Nous le disons d'autant qu'au cours des débats, nous avons plus proposé de dépenses que de recettes. A un moment, il faut être en cohérence avec ses choix politiques.

Second point, lorsque nous sommes en responsabilité dans d'autres collectivités, il nous arrive de voter des augmentations d'impôts. Je ne vois pas comment nous pourrions justifier de voter contre certaines augmentations d'impôts alors que nous en votons par ailleurs. Certains y parviennent ; personnellement, cela me poserait des difficultés.

Nous allons éviter les doubles discours et nous abstiendrons sur ce rapport, car nous considérons que la hausse est brutale et qu'elle aurait pu intervenir d'une manière différente. Nous ne votons pas contre parce que nous considérons que l'impôt est nécessaire pour notre collectivité, le Département étant l'outil essentiel de redistribution et de solidarité.